

- i) des prix,
- ii) de la structure du marché,
- iii) des obstacles à l'implantation et de la contestabilité des marchés,
- iv) du facteur temps (p. ex. court/long terme),
- v) de l'innovation et de la qualité.

En s'attachant exclusivement aux parts de marché ou à la structure du marché dans le cadre d'une analyse statique, on peut être amené à tirer des conclusions erronées sur les effets anticoncurrentiels potentiels des fusions.

4. La concurrence au Canada dans le cadre du libre-échange

C'est avec la politique commerciale que la politique de la concurrence a les rapports les plus étroits. Cela non plus n'est pas une découverte récente. Ainsi, on peut lire ce qui suit chez Adam Smith :

*[...] les marchands et les manufacturiers [...] étant réunis dans des villes et étant accoutumés à cet esprit exclusif de corporation qui règne parmi eux, cherchent naturellement à obtenir contre leurs compatriotes ces mêmes privilèges exclusifs qu'ils ont déjà en général contre les habitants de leurs villes respectives, aussi semblent-ils avoir été les premiers inventeurs de ces entraves à l'importation des marchandises étrangères, qui leur assurent le monopole du marché intérieur.*¹⁸

On avait observé au XIX^e siècle que «les tarifs douaniers engendrent les trusts». En fait, certains auteurs ont émis l'hypothèse que la première loi canadienne contre les coalitions avait été conçue pour parer aux critiques voulant que la Politique nationale, une politique de tarifs douaniers élevés visant à favoriser la croissance d'une industrie manufacturière au centre du Canada, facilitât la création de trusts et de cartels.¹⁹ Ces mêmes auteurs ont fait remarquer que l'histoire de la concurrence au Canada regorge de cas où d'importantes barrières tarifaires et non tarifaires au commerce ont facilité la monopolisation, les fusions et la collusion.

L'économie canadienne, selon le point de vue traditionnel, se caractérise par des marchés restreints et géographiquement segmentés qui mènent souvent à des niveaux élevés de concentration de marché. Des études effectuées avant la mise en

¹⁸ Adam Smith, *op. cit.*, vol. 2, p. 219. C'est moi qui souligne.

¹⁹ Michael J. Trebilcock, "Competition Policy, Trade Policy, and the Problem of the Second Best", in Khemani et Stanbury, *supra*, note 4, p. 30.